

Pour les enfants protégés, une difficile « continuité pédagogique »

Depuis le 16 mars, la fermeture des établissements scolaires est effective et tous les élèves du pays doivent faire « l'école à la maison ». Une continuité pédagogique d'autant plus difficile à assumer lorsque les enfants sont placés dans un foyer ou en famille d'accueil.

LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE N'EST POUR LE MOMENT PAS IDENTIFIÉE COMME UNE PRIORITÉ. Les acteurs de la protection de l'enfance sont pour l'instant focalisés sur deux urgences : l'absence de protection sanitaire et, surtout, le manque de personnels. Mais la continuité scolaire reste néanmoins l'une de leurs préoccupations. Comme le rappelle Marie-Laure de Guardia, présidente du Groupement national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (Gepso) : « L'enjeu pour un enfant de la protection de l'enfance est toujours la scolarité car c'est ce qui le tient dans un milieu ordinaire et dans une logique positive de projet. C'est encore plus vrai aujourd'hui. » Dans certains foyers la continuité scolaire a pu être assurée. Ainsi, le Foyer de l'enfance de Chambéry (en Savoie) – qui a fait de continuité scolaire un projet d'établissement – a pu réaffecter à cette mission le personnel des services qui ont dû fermer. Mais ce n'est pas le cas sur l'ensemble du territoire.

FRACTURE NUMÉRIQUE

Du côté des structures collectives telles que les maisons d'enfants à caractère social (Mecs), deux problématiques compliquent la mise en place de cette continuité pédagogique. La première, le taux d'absentéisme du personnel : en moyenne de 20 %, voire davantage, dans de nombreux établissements. Des salariés trop vulnérables pour continuer leur activité ou devant rester chez eux avec leurs enfants faute de mode de garde. A cela s'ajoute la question du matériel, en particulier le nombre insuffisant d'ordinateurs et de clés 4G, toutes les structures ne possédant pas la wi-fi. C'est le cas pour de nombreux logements en autonomie ou semi-autonomie. Chef de service de l'Institut départemental pour la protection de l'enfance et l'accompagnement des familles de la Vienne (Idef86), Stéphane Tessereau le constate : « Nous avons des difficultés pour les jeunes en formation professionnelle, car ils sont dans leur appar-

tement sans ordinateur. Les cours par correspondance sans matériel informatique, c'est compliqué. De plus, ces appartements ne sont pas équipés de connexions Internet. »

Cette problématique matérielle n'affecte pas seulement les structures collectives. Les enfants suivis en protection de l'enfance à domicile ne sont pas mieux équipés. Pour la plupart des familles en accompagnement éducatif en milieu ouvert (AEMO), généralement en situation de précarité, avoir un ordinateur à domicile n'est pas la norme. Encore moins un équipement pour chaque enfant. « Que ce soit dans les établissements ou à domicile, il y a une fracture numérique qui rend problématique la continuité scolaire pour de nombreux enfants. Ceux-ci, de plus, n'ayant pas forcément des accompagnants qui maîtrisent les outils informatiques », commente Marie Lambert-Muyard, conseillère technique « enfance, familles, jeunesse » de l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux).

DÉBORDEMENTS ET INÉGALITÉS

Pour pallier ce manque, Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, et son homologue chargé du numérique, Cédric O, ont lancé le 27 mars dernier une plateforme de dons de matériels informatiques pour l'aide sociale à l'enfance (ASE) à destination des entreprises et des particuliers. Un premier pas. Mais qui ne suffira pas pour résoudre les difficultés de la continuité pédagogique. Le personnel des établissements, en nombre nettement insuffisant, n'a pas forcément l'expertise pour remplir une telle mission. « Dans un de mes services, une jeune fille prépare son bac scientifique, explique Stéphane Tessereau. Aucun des éducateurs n'est en capacité de fournir une aide en mathématiques de ce niveau. Nous avons trouvé une personne de bonne volonté, professeur à la fac de Poitiers, qui lui dispense un accompagnement individualisé via Skype ou Discord. C'est précieux, car il nous manque des compétences sur les différents



FOYER D'ENFANCE DE CHAMBERY

→ Séance de travail scolaire dans le foyer d'enfance de Chambéry en Savoie.

domaines d'apprentissage des jeunes que nous suivons. » Parallèlement, il existe également une réticence de certains enfants à se mettre au travail scolaire, qui peut entraîner certains débordements. Cette situation apparaît également chez les assistants familiaux, pour qui l'exigence de continuité scolaire est une responsabilité supplémentaire : « Quand on accueille des gamins qui sont en permanence sur la corde raide au niveau scolaire, leur imposer

trois heures de travail à la maison alors qu'ils n'en ont pas envie peut vite nuire à la sérénité de la famille », commente Marie-Noëlle Petitgas, présidente de l'Association nationale des assistants maternels, assistants et accueillants familiaux (Anamaaf). Malgré les difficultés que cela soulève, les acteurs de la protection de l'enfance s'efforcent de donner l'accompagnement nécessaire, avec les moyens du bord, car tous sont conscients de l'importance de cette continuité pédagogique. « Les enfants suivis par nos services ont globalement un niveau, en termes de scolarité, en dessous de celui de la population générale. Le risque est, si le confinement perdure et que nous n'arrivons pas à maintenir un niveau d'enseignement suffisant pendant cette période, que les inégalités se creusent encore plus », appréhende Claude Fasula, directrice de l'Idef86. Une crainte partagée par de nombreux professionnels de l'ASE. Ces derniers, tout comme la majorité des organisations et associations du secteur, militent pour la mise en place qu'un partenariat avec l'Education nationale afin que les enfants protégés bénéficient d'un accompagnement en présentiel de professeurs. Cette solution se rencontre parfois localement. Toutefois, un tel partenariat permettrait que l'engagement de professeurs auprès des enfants protégés ne dépende plus seulement d'initiatives individuelles, mais qu'il soit encadré et favorisé par le ministère de l'Education nationale. ●

NATHALIE AUPHANT

« IL FAUDRAIT UN MINIMUM DE PRÉSENTIEL »

QUESTIONS À MARIE-LAURE DE GUARDIA,
PRÉSIDENTE
DU GEPSO



→ **Que reprochez-vous à ce qui est mis en place ?**

On ne peut pas dire qu'il y a Pronote [logiciel de gestion de vie scolaire, ndlr] et que tout va bien. L'enseignement à distance ne correspond pas aux besoins de certains des enfants que nous accueillons. C'est le cas de ceux qui sont en difficulté scolaire, ceux qui vivent seuls en appartement ou encore ceux qui préparent un concours. Il faudrait prévoir un accompagnement plus individualisé même à distance. Et ce qui serait encore mieux, pour ceux qui sont vraiment en difficulté, il faudrait un minimum de présentiel.

Vous souhaitez également un autre accompagnement pour les enfants porteur de déficience. Quel est-il ?

Nous accueillons 30 % de jeunes en situation de handicap, qui sont habituellement accompagnés en institut thérapeutique, éducatif et

pédagogique (Itep) ou en institut médico-éducatif (IME) avec un suivi pédagogique. Mais aujourd'hui, il se fait à distance, ce qui n'est pas possible pour certains enfants. Nous demandons aux agences régionales de santé de prendre en compte ce public-là. Tant que nous n'aurons pas une coordination volontariste de la part des services de l'État pour assurer une prise en charge de qualité, on n'y arrivera pas. Beaucoup d'IME et d'Itep sont prêts à faire ces prises en charge mais ils n'ont pas les autorisations.

L'État peut refuser ce présentiel en raison du confinement. Avez-vous anticipé cette réponse ? Aujourd'hui, l'Education nationale a ouvert des établissements pour assurer la garde des enfants des soignants et du médico-social. Pourquoi ce même présentiel ne peut-il pas se penser pour une mission tout aussi importante que le suivi des situations de fragilité scolaire ? ●

PROPOS RECUEILLIS PAR N. A.